



SAINT ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

www.st-alban.qc.ca

L'ALBANOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

IL A ÉTÉ RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 100\$ à l'École de musique Denys Arcand.

FONDATION ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC

QUE madame la mairesse Lynn Audet soit autorisée à participer à la seconde édition de la soirée vins et fromages, laquelle a pour principal objectif de soutenir la réussite et la persévérance scolaires des élèves de l'école secondaire. Cet événement aura lieu le vendredi 2 octobre 2009 à 19 heures à l'école St-Marc. Le coût est de 50\$ par personne. Les frais inhérents seront remboursés.

DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE, Club Alton inc.

QUE les droits de passage demandés par le club Motoneige Alton inc. soient autorisés pour l'hiver 2009-2010.

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

QUE selon l'article 1001 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rôle général de perception. Le total des comptes à recevoir pour la période s'élève à 55,332.34\$ incluant les intérêts et les pénalités.

MOT DE VOTRE MAIRESSE

Le 2 octobre 2009, à 16h30, ma candidature au poste de mairesse de la municipalité de Saint-Alban a été confirmée et j'ai été proclamée élue par acclamation.

Je ne vous cacherai pas que j'ai reçu ce mandat avec fierté et émotion. Je considère comme un honneur de vous représenter et de travailler avec les membres du conseil à l'avancement de notre municipalité, de la qualité de vie des citoyens, de la défense de certains dossiers.

J'entame donc ma 26e année dans le monde municipal avec beaucoup d'enthousiasme et avec la détermination de continuer à être là pour vous, à votre écoute; ceux qui me connaissent savent que quand j'entreprends quelque chose, c'est toujours avec passion.

Je profite de l'occasion pour remercier les employés (es) de la municipalité pour leur dévouement, leur disponibilité, ainsi que tous les bénévoles qui mettent leur temps au profit de nos citoyens.

Les 25 octobre et 1er novembre prochain, vous serez appelés (es) à aller voter à 3 postes de conseillers pour élire les gens que vous considérerez les plus aptes à continuer le travail déjà entamé et poursuivre nos efforts pour redonner à St-Alban, ces services essentiels que NOUS devons utiliser.

Lynn Audet, Mairesse
418-285-9466
jpnaudetfils@globetrotter.net

CHEMIN DU LAC LONG, travaux

QUE ce conseil autorise l'Inspecteur municipal M. Yvon Morissette, la mairesse Mme Lynn Audet et/ou le conseiller M. Gaétan Falardeau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Alban, tout document donnant plein effet à ce projet.

RÉVISIONS DES PLANS ET RÈGLEMENTS **Demande d'offre de service**

QUE suite au dépôt du schéma d'aménagement, la municipalité de Saint-Alban demande à la M.R.C. de Portneuf une offre de service relativement à la révision de nos plans et règlements d'urbanisme.

PAVAGE DE LA RUE ST-EUGENE, subvention

QUE ce conseil demande au député provincial M. Michel Matte, une subvention relativement aux travaux d'asphaltage du prolongement de la rue St-Eugène. Le coût de ces travaux est de 25,000\$.

IL EST INTERDIT:

- DE JETER VOS GROS DÉCHETS DANS LES CONTENEURS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

- FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT, UNE DEMANDE DE PERMIS DE BRÛLAGE EST OBLIGATOIRE AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ AU 418 268-8026.

Les membres du Conseil travailleront sur le budget 2010 au début novembre. Les organismes devront faire parvenir leurs demandes de subvention avant le 30 octobre au bureau municipal.

La municipalité remercie tous les organismes qui ont contribué au succès de la journée sur le suicide qui s'est tenue le jeudi 10 septembre dernier. Merci également aux personnes qui ont pris le temps d'y participer.

APPEL DE PROJETS LOCAUX POUR LE PACTE RURAL 2010

Tout organisme désirant demander une aide financière dans le cadre du pacte rural devra faire parvenir sa demande au bureau municipal au plus tard le **30 octobre 2009 à 12 :00 heures**. La municipalité de Saint-Alban dispose d'une enveloppe de \$33,460 pour 2010.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site internet du CLD soit; www.cld.portneuf.com, sous l'onglet «Aide financière» à la rubrique «Pacte rural».

ÉLECTIONS 2009

Vote par anticipation : Dimanche le 25 octobre de 12 :00 à 20 :00 heures au centre communautaire Fernand Marcotte, 179 rue Principale.

Scrutin : Dimanche le 1^{er} novembre de 10 :00 à 20 :00 heures à l'École du Goéland, 177 rue Principale.

Vous devez avoir en votre possession une carte d'identité, ex. : permis de conduire, passeport, carte assurance maladie.

Conditions à remplir pour exercer votre droit de vote

Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez :

- avoir 18 ans le jour du scrutin, soit le 1^{er} novembre 2009

Et

- le 1^{er} septembre:
 - être de citoyenneté canadienne;
 - ne pas être soumis au régime de la curatelle;
 - ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse;

Et remplir l'une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- ou
- être le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois.

L'électeur non domicilié dans la municipalité mais **propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Les personnes **copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise** doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte les mardis et jeudis de 18 :30 à 20 heures. C'est gratuit pour les gens de Saint-Alban.

Bienvenue à tous.

Cercle des fermières

Le Cercle de fermières de St-Alban organise un souper (buffet froid), suivi d'une conférence sur « **La violence envers les personnes âgées** », le 14 octobre 2009 à 18h00 au centre communautaire Fernand Marcotte. 6\$/personne. Vous avez jusqu'au 12 octobre 2009 pour vous y inscrire (418-268-5197). N'oubliez pas votre déguisement d'Halloween!

Bienvenue à toutes.



Le Centre Internet St-Alban Desjardins 177, Principale (dans l'école Du Goéland) HORAIRE « RENTRÉE 2009 »

Mardi	Accès libre : de 18 à 21 heures
Vendredi	Accès libre : de 18 à <u>21 :30</u> heures

**Pour informations, contacter Madeleine
au (418) 268-6478**

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf vous informe que le centre de transfert de Saint-Alban (ancien dépôt de matériaux secs) situé au 180, route 354 Est sera fermé pour la saison à compter du 1er novembre 2009. Le centre sera ouvert le samedi de 8h00 à 11h45 jusqu'au 31octobre.



Maison des aînés Saint-Alban Inc.

Chambres à louer pour personnes âgées autonomes

- Surveillance 24 heures par jour
- Cuisine santé selon la diète de chacun
- Beau secteur à proximité de l'église
- Câble dans chaque chambre

Résidence certifiée par l'Agence de santé et des services sociaux de la Capitale nationale

**Information : Mme Réjane Lavoie au
(418) 268-8169**

Le temps est venu de faire votre réservation pour le temps des fêtes. Pour participer au tirage des deux (2) salles, soit le centre communautaire Fernand Marcotte ou le centre des Loisirs vous devez donner votre nom au bureau municipal, au numéro (418) 268-8026 avant le 9 novembre 2009 à 16 :30 heures. Le tirage se fera à la réunion du conseil du 9 novembre 2009.

VOYAGE À CHARLEVOIX

Le 16 octobre prochain un voyage au casino de Charlevoix est organisé. Le départ est à 12 :00 heures à l'église de Saint-Alban, un arrêt se fera à l'église de Saint-Marc.

Pour réservation : Lucille (418) 268-3650 ou Yvette (418) 268-8189

« **NOUVEAU** »

RESTAURANT À L'HÔTEL ST-ALBAN

CEDREX COMMANDITAIRE PRINCIPAL

En effet, un nouveau partenaire s'est joint à l'équipe en place, il s'agit de Pizzeria Paquet de Portneuf. Notre restaurant est déjà opérationnel. La renommée Pizza Paquet, sur place ou pour apporter, souvlakis de porc et ailes piquantes sont au menu. Parfait pour le dîner, le souper ou en soirée. Ouvert du mercredi au dimanche, cet horaire pourrait être sujet à changement selon la demande.

De plus, nous sommes à finaliser le projet « relais de motoneige et v.t.t. avec le Club Alton ainsi que le Club Aventure Quad qui se fera cette année.

Merci à l'avance.

La Direction

Q2-R8 - REGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Depuis le 1er janvier 2005, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a modifié son règlement Q2-R8 sur les fosses septiques **pour rendre obligatoire une étude de caractérisation du sol.**

Cette étude doit être faite soit par un ingénieur ou par un technologue membre en règle d'une association accréditée.

Les propriétaires dont les résidences sont non conformes doivent demander un permis de fosse septique à la municipalité accompagné de l'étude de sol requis.

Nos inspecteurs effectueront une inspection afin de cibler les résidences en infraction.

Veillez prendre note des amendes qui pourraient être imposées.

Amendes: Toute personne physique qui commet une infraction à une disposition du présent règlement, se rend passible d'une amende minimale de 50 \$ et d'une amende maximale de 500 \$ dans le cas d'une première infraction et d'une amende minimale de 100 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$ dans le cas d'une infraction subséquente.



Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf

Centre de services à Saint-Alban

Nouvelle horaire des heures d'ouverture

Service au comptoir

Lundi	Fermé
Mardi	10 h - 15 h
Mercredi	10 h - 15 h
Jeudi	Fermé
Vendredi	Fermé

Fermé le midi de 11h30 à 12h30



TÉLÉPHONES IMPORTANTS

POMPIERS, AMBULANCES, POLICIERS 9-1-1

Bureau municipal	418-268-8026
Télécopieur	418-268-5073
C.C.F.M.	418-268-3557
Centre des Loisirs	418-268-5913
Lynn Audet, mairesse	418-285-9466
École Le Goéland	418-268-3332
Les Portes de l'enfer	418-285-9439
CALSA	418-268-5352
Maison du Gardien	418-284-4232
M.R.C. de Portneuf	418-285-3744
Taxes scolaires	418-285-2600
Chambre commerces	418-268-5447
Site d'enfouissement (Neuville)	1-866-760-2714

PRÉVENTION SUICIDE

1-866-277-3553

OU 1-866-APPELLE

